

Bienvenue à Authevernes

Vous emménagez ou vous envisagez l'acquisition d'un bien foncier à Authevernes, alors soyez le bienvenu dans notre village du Vexin Normand.



Loin du tumulte des centres urbains, je souhaite conserver le caractère rural et authentique d'Authevernes.

Avant d'acquiescer ou faire construire une maison, vérifiez en mairie que tout ce qui a pu vous être dit par les agents immobiliers ou

constructeurs est bien conforme à la réalité !

Ce guide n'a d'autre ambition que de mieux vous faire connaître notre territoire, vous aider dans votre vie quotidienne et contribuer à ce que règne la meilleure harmonie possible. Les renseignements généraux

sont dans ce petit guide et vous pouvez également rechercher les sujets d'actualité sur notre site www.authevernes.fr A bientôt en mairie pour faire connaissance

Le maire
James BLOUIN

Enfants—jeunesse

La Crèche Halte-Garderie *CAPUCINE* située à Gisors route de Rouen est ouverte en priorité aux familles rurales de notre CC.

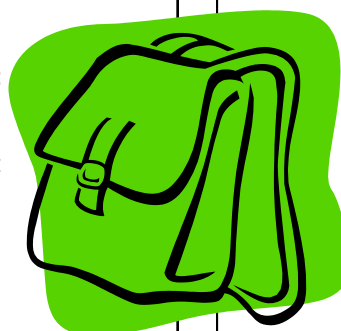


De conception très récente (ouverture en septembre 2012), ce centre multi-accueil est une structure de 40 lits. Les tarifs sont ceux appliqués par la CAF. Un RAM (Relais Assistance Maternelles) fonctionne en milieu rural.

Pour tous renseignements: Florence Maillard la CCVN au 02 32 27 89 58

Scolarité

Les enfants sont scolarisés à partir de l'âge de 3 ans. Pour les **Maternelles et les Primaires**, la commune adhère à un **g r o u p e m e n t** pédagogique. En fonction de leur classe les enfants sont scolarisés à Vesly (maternelles-CP) ou aux Thilliers en Vexin (CE1 et CE2) ou encore à Noyers (CM1 et CM2). Une inscription à la mairie est obligatoire avant toute démarche auprès des écoles. Cantine et garderie du matin et du soir sont situées à Vesly. Un car scolaire passe le matin pour prendre en charge les enfants à la mairie et sur la place du Claquet. Ils les redéposent le soir à 16h40. Un car assure le transport des enfants vers la cantine à midi.



Une accompagnatrice est présente à tous moments dans le car pour assurer la sécurité des enfants durant les transports.

Collèges et Lycées sont situés à Gisors.

Les élèves disposent d'un transport par car scolaire entre Authevernes et les établissements de Gisors. 1 rotation le matin et jusqu'à 3 rotations le soir sont assurées.

Pour l'ensemble des services l'inscription aux transports scolaires est **OBLIGATOIRE**. La participation familiale annuelle est de 50€ pour primaire et maternelle, 80€ pour les collégiens et de 100€ pour les lycéens.

Le gestionnaire est la Communauté de Communes Vexin Normand, pôle transport scolaire, 5 rue Albert Leroy à Gisors. Tel: 02 32 27 80 38 mail: transports.scolaires@ccvexin-normand.fr

Fibre optique: La fibre optique est déployée sur l'ensemble de la commune.

Consultez authevernes.fr pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet.



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées le mardi matin. Vous devez mettre le mardi matin (pas avant!) vos poubelles normalisées vendues dans la plupart des magasins de bricolage.

Les ordures courantes ainsi que le tri sélectif sont ramassés en même temps.

Le TRI sélectif est pratiqué: des rouleaux de sacs jaunes sont disponibles en mairie.

Les bouteilles en verre sont à déposer dans



les containers situés près du carrefour d'entrée de la RD6014 et sur le parking de la salle des fêtes.

Une déchèterie est ouverte du lundi au samedi à Gisors et une autre à Noyers uniquement le samedi matin. Lors de votre premier passage, une carte d'accès vous sera délivrée sur place contre preuve de domicile et photocopie de la carte grise. Les déchets verts sont à apporter à la déchèterie.

Le *SYGOM (Syndicat Intercommunal de Gestion des Ordures Ménagères) est l'organe compétent en la matière.*
02 32 54 47 64

Espaces verts

en limite de propriété

L'entretien des espaces entre clôture privée et chaussée est, traditionnellement en milieu rural, laissé aux bons soins des riverains.

L'utilisation de désherbants chimiques est strictement interdit.

Accueils de Loisirs

Les « Accueils de Loisirs Sans Hébergements » (ALSH) et en juillet des mini séjours de 5 jours sont gérés par la CdC. Le centre le plus proche est à Vesly. Ils accueillent les enfants scolarisés à partir de 3 ans et sont ouverts pendant les vacances scolaires.

Contactez la Communauté de Communes

Services Publics

La mairie est ouverte (sauf Juillet-Aout) le lundi de 17 à 19h, le jeudi de 15h30 à 17h30 et M. le maire tient une permanence le samedi de 9h à 10h.

La Mairie est joignable au 02.32.55.61.31 ou par mail : mairie@authevernesfr.

La Gendarmerie dont nous dépendons est la gendarmerie de Gisors au 02 32 55 00 17 ou à défaut la gendarmerie d'Étrépagny qui fait partie de la même communauté de brigade.

En cas de cambriolage, d'accident ou de tapage nocturne indu, il convient de faire appel à eux.

une Agence Postale est aux Thilliers en Vexin est ouverte le matin du mardi au samedi. A contacter pour obtention des clefs des boites aux lettres.

Authevernes est membre de La Communauté de Communes Vexin Normand qui a en charge les compétences Sociales (Crèche, Halte garderie, RAM, Portage des repas, centres de loisirs et mini séjours), Transport scolaire, Voirie, Sports (Voie Verte, Centre aquatique), Économie (aménagement et commercialisation des ZAC de Gisors et d'Étrépagny), Gens du voyage, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). **tél : 02.32.27.89.51** : www.cdc-vexin-normand.fr

La gestion de l'eau est exercée par le syndicat des eaux du Vexin et VEOLIA en est l'exploitant (02 35 05 57 50).

La commune est gestionnaire du réseau de distribution et de l'éclairage public via le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure). Prévenir la mairie en cas de dysfonctionnement.

SANTE :

- Cabinet médical, dentiste et infirmier le plus proche : Maison médicale 2 rue de Gisors à Château sur Epte 01.34.67.69.59
- Pharmacie la plus proche: 13 route de Paris à Château sur Epte 01.34.67.60.12

ELECTIONS : Les inscriptions doivent s'effectuer en Mairie jusqu'à 40 jours avant une élection.

Culte

Le culte catholique est assuré par la paroisse des 21 clochers.

Des messes sont données le samedi soir à l'église d'Authevernes et les dates sont publiées dans le périodique *LE MESSAGER* distribué dans les boites aux lettres.

Monsieur le curé de Gisors, Michel MORIN est en charge de la paroisse.

Madame Michèle Lenormand est la correspondante du village au 02 32 55 61 57 pour les renseignements sur les baptêmes, mariages et inhumations.



Travaux et permis de construire

Dès lors que votre projet dépasse 5 m² mais reste inférieur à 20 m² vous devez déposer une **déclaration préalable de travaux**. (Les terrasses ne sont pas soumises à déclaration).

Les clôtures (hors végétaux) et la pose de portail (retrait obligatoire de 5m par rapport à la voirie) sont soumises à déclaration préalable tout comme tout changement de l'aspect extérieur des constructions ou des coloris (clôtures, toitures, portails et constructions) (formulaire en mairie) Une demande de permis de construire est nécessaire pour les projets supérieurs à 20 m² (ex : Aménagement de combles, construction d'une hauteur > à 12m...).

Votre dossier sera transmis à l'Architecte des Bâtiments de France, la commune étant située dans le périmètre d'un monument historique.

Les créations ou aménagements devront s'inspirer de la charte architecturale et paysagère publiée par le Syndicat du Pays du Vexin Normand.

Stationnement : Authevernes est un vieux village qui n'a pas été conçu pour un stationnement de véhicules devant chaque habitation.

Au moment de l'acquisition ou de la construction d'une maison, vérifiez bien que tout vos véhicules (professionnels et familiaux) peuvent bien stationner dans l'enceinte de votre propriété.

Les bas cotés ne peuvent accueillir qu'un stationnement court et non répétitif et la zone en retrait des portails exigée pour constructions neuves est destinée aux visiteurs. De même, le stationnement résidentiel sur voie publique dans les virages, carrefours ou autres endroits accidentogènes est à proscrire (passage d'engins agricoles, chasse-neige, saleuses, cars scolaires...) La commune compte sur votre civisme et bon sens pour ne pas avoir à poser des dizaines de panneaux disgracieux d'interdiction de stationner.

Assainissement

Authevernes a opté pour un assainissement individuel. Ce type d'assainissement est réglementé afin que des rejets d'eau sales ne polluent la nappe phréatique et ne présentent pas de dangers sanitaires. Un contrôle de l'assainissement est réalisé environ tous les 5 ans par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce contrôle technique est OBLIGATOIRE. Il est géré par la CCVN. En cas de non-conformité, des travaux de réhabilitation (subventionnés) doivent être entrepris.

Arrêtés nuisances bruit - ballon

Le bien vivre à Authevernes repose sur un comportement respectueux du voisinage.

Ainsi il est interdit d'utiliser des engins bruyants tels que tondeuse, coupe fils, tronçonneuse, scie, bétonneuse, etc etc le samedi avant 9h, de 12h à 15h et après 19h l'été et autorisé de 14h à 18h l'hiver. Interdit le dimanche et jours fériés toute la journée.

Tous les autres jours ils sont interdits de 20h à 8h.

De même, bien que nous soyons en milieu rural, les aboiements répétitifs de chiens sont interdits et peuvent être verbalisés.

Avant une acquisition, pensez au stationnement: Les rues du village sont étroites et il est souhaitable que les véhicules ne soient pas stationnés sur la voie publique. En période de vigilance orange neige, le stationnement est interdit pour laisser passer le engins de déneigement

Les haies doivent également être régulièrement taillées de manière à ce qu'elle ne dépassent pas sur la voie publique ou les talus.

Un city-parc a été créé pour tous ceux qui aiment s'adonner aux sports d'équipe. Ainsi les jeux de ballon sont interdits sur la place du fort ou sur la place de l'église et les familles doivent veiller à ce que cela soit bien respecté.

Cimetière

L'ancien cimetière est situé dans le périmètre de l'église. Plus aucune concession n'est à vendre. Un nouveau cimetière, route de Cahaignes, comporte des concessions en pleine terre, columbarium et jardin du souvenir.

Concession 50 ans: 185 euros.
Concession 30 ans : 115 euros
S'adresser à la mairie

Vitesse limitée

La vitesse dans le bourg est limitée à 30 Km/heure.

Les rues sont étroites et sinueuses et nous vous demandons instamment de respecter le code de la route.

Personne ne doute de l'habilité et de la virtuosité de chacun au volant, c'est bien pourquoi il n'est pas nécessaire d'en faire la démonstration dans nos rues en voiture ou en moto.



Piscine et remise en forme

La CC gère 1 piscine à Etrépagny et un espace nautique et de remise en forme « Aquavexin » situé à Trie Château sur la route de Beauvais. Ce complexe comprend bassin sportif, bassin ludique, hammam, sauna, bain froid, salle de cardio training, salle de cours de fitness, cours d'aquabiking, zumba et bien d'autres choses.

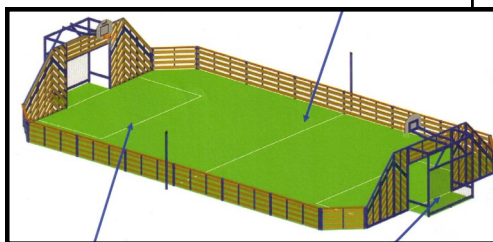
Entrées individuelles à prix réduit pour les habitants de la CC et abonnements sont disponibles.

Les scolaires des écoles primaires vont, en fonction des classes, à l'une ou l'autre de ces piscines un trimestre par an.

Salle des fêtes

La commune met à disposition des authevernois (250€ le WE) la salle des fêtes communale.

Utilisée en priorité pour les besoins de la commune ou des associations, vous pouvez la réserver pour le week-end complet pour un anniversaire, communion ou mariage en fonction des réservations.
S'adresser à la mairie



Activités

Terrain de sport

Sur une surface de 500 m² près de la salle des fêtes, une plateforme multisports a été aménagée permettant la pratique du foot, du handball, du basket, tennis, etc.....

Aux alentours diverses associations proposent de pratiquer de multiples sports:

- Football avec l'AS VESLY de 5 à 17 ans ou en seniors.
- Entente gisorsienne propose une variété de sports.
- Un club de pétanque accueillera les grands sportifs à Noyers.
- Club de Plongée au centre aquatique de Trie Château
- L'Aéroclub du Vexin à

Etrépagny propose des formations de pilote privé dès 16 ans sur 50 heures.

Comité des fêtes / Croc'ours / Associations

La commune a la chance d'avoir des administrés dynamiques qui organisent régulièrement des activités, soit de manière autonome soit en partenariat avec la mairie.

Les actions récurrentes sont le feu de l'été le dernier samedi de juin avec feu d'artifice et retraite aux flambeaux, dîners à thème, spectacle de Noël pour les enfants, foire à tout du 14 juillet, loto...

Une autre association, *La Passion du Sport*, propose chaque 3ème dimanche de juin des randonnées ludiques de 20, 40 ou 60 Kms et parcours VTT ainsi qu'une course en ligne ouverte aux clubs FFC des comités régionaux.

Feux

Le règlement sanitaire départemental stipule que les feux ou incinération de déchets verts ou matériaux divers sont strictement interdits **TOUTE L'ANNEE** dans le périmètre urbanisé.

Des déchèteries sont à votre disposition.

Commerces

A Authevernes :

La Jardinerie DERLY : vente fleurs, végétaux et accessoires jardins.

La Ferme DERLY : produits fermiers, boucherie, primeurs.

La Carrière des Mureaux : granulats pour particuliers

ENTREPRISES et ARTISANTS

Climatisation Pompes à chaleur: Thermo Services

Publicité: Atelier Armand Aulnaie Communication

Paysagistes et Plants: Eden Plants, Ets Caillaud et FGjardin

Aux alentours :

- Boulangerie aux Thilliers, Vesly, Dangu
- Café-tabac & Loto à Vesly
- Glaces artisanales à Noyers
- Matériaux, bricolage, fioul : Ets Guichaux aux Thilliers
- Supermarchés et tous commerces à Etrépagny et Gisors
- Hypermarché à Trie-Château (sortie Beauvais de Gisors)



Village fleuri



Authevernes est la seule commune de moins de 1000 habitants du territoire à être reconnue et labellisée Village Fleuri « 2 fleurs ».

C'est par une politique volontaire des élus et grâce à l'aide implicite des habitants que notre village est distingué chaque année.

Les plants, fleurs annuelles, vivaces et graminées sont là pour votre plaisir des yeux. Merci d'en prendre soin. Les végétaux sont aussi notre patrimoine.

La commune est « 0 phyto » depuis 2009 et ces produits sont interdits d'utilisation depuis 2019